

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 10 décembre 2021

Date d'affichage : 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

**Était absent :** GRANGE Christian

**Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 21-12-122**

**Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle qu'à l'issue du second tour de l'élection municipale du 28 juin 2020, le conseil municipal a été installé le 5 juillet 2020.

Par lettre du 26 novembre 2021, Madame Bailly Béatrice, conseillère municipale, m'a adressé sa démission, il convient donc de compléter le conseil municipal.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, des règles spécifiques existent, garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant sur la liste, sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter (article L 270 du code électoral).

Le suivant de la liste s'entend du candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la préfecture ; il n'existe pas d'obligation à ce que le remplaçant soit de même sexe que son prédécesseur.

Monsieur Michel Grange venant sur la liste « Cap sur l'avenir de Valloire » immédiatement après le dernier élu sur cette liste qu'est Marie Poirot et n'ayant pas renoncé de manière expresse à son mandat, je vous propose de procéder à son installation au sein du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-217303064-20211216-21\_12\_122-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 09 décembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal, -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 09 décembre 2021,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

➤ de prendre acte de l'installation de Monsieur Michel GRANGE en qualité de conseiller municipal.

L'ordre du tableau est établi ainsi qu'il suit :

Maire	M. ROUGEAUX Jean-Pierre
Premier adjoint	M. RETORNAZ Dominique
Deuxième adjoint	MME RIVAS Natacha
Troisième adjoint	M. RETORNAZ André
Quatrième adjoint	MME FALCOZ Corine
Conseiller municipal	MME MAGNIN Carine
Conseiller municipal	M. GRANGE Guy
Conseiller municipal	MME RAMBAUD Marie-Pierre
Conseiller municipal	M. MARTIN Jean-Marie
Conseiller municipal	M. CLAPPIER Pascal
Conseiller municipal	MME FEUTRIER Stéphanie
Conseiller municipal	MME POIROT Marie
Conseiller municipal	M. GRANGE Christian
Conseiller municipal	MME RETORNAZ Lénaïck
Conseiller municipal	M. GRANGE Michel

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Valloire, le 17/12/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

